



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LES
DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
VILLE PASSE AVEC LA SOCIETE AC
ENVIRONNEMENT**

**DÉCISION N° AU-19-159
EN DATE DU 09 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 7 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2019 d'attribuer le marché de diagnostics techniques immobiliers dans les bâtiments communaux à la société AC ENVIRONNEMENT, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AC ENVIRONNEMENT – 64 Rue Clément Ader – CS 70064 – 42153 RIORGES, représentée par Monsieur MORA Denis, Gérant, le marché de diagnostics techniques immobiliers dans les bâtiments communaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 100 000 € HT (120 000 € TTC). Les prix sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190409-Imc1H6240H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/04/2019 Date de Publication : 09/04/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190409-Imc1H6240H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/04/2019
Date de Publication : 09/04/2019